

L'examen de l'ensemble des esquisses fait apparaître les points suivants :

Un grand nombre d'esquisses sont **hors de concours** pour des questions de non respect des 14 critères signalés dans le règlement.

Reste posée la question du « **hors sujet** » dans de nombreuses esquisses. Par exemple, les esquisses portant sur des améliorations de l'environnement sur Rome. Mais aussi, **les projets irréalistes**, ni lisibles ni pertinents qui seraient à retirer dans une première analyse.(ou alors donnerait lieu à un tri de la part des écoles)

La **définition même de quartier** est mal maîtrisée ; à fortiori la définition du « **Quartier écologique** »: les limites, repères etc au sens de K Lynch, ou les limites administratives permettant de définir le périmètre de l'opération. Mais aussi les conditions de vie en matière de services et équipements, voir R Auzelle sur les ensembles d'habitations ou « Clefs pour l'urbanisme ».

Il n'a pas été tenu compte des items indiqués dans le thème tels que, économie d'espace ...

**Le programme** qui découle de l'analyse de l'état AVANT pour conduire à la proposition APRES n'apparaît pas clairement ni dans le texte avant, ni dans le titre évocateur !!

**Le choix des terrains**, soit à rénover soit à urbaniser, fait par les équipes ne tient pas compte des études de Mac Harg sur la **capacité à recevoir une urbanisation** et la nécessité de protéger des espaces naturels .( courbes de niveau et occupation du sol...)

Par exemple :terrains d'anciennes carrières ou friches industrielles polluées, terrains inondables, sous des lignes à haute tension ...Des terrains ont été choisis par les équipes alors qu'ils participent à **l'étalement urbain...**

L'importance de la surface de l'opération du quartier, située **entre 1 et 10 ha**, figure aussi dans le règlement- à titre de référence- mais celle-ci n'a pas été prise dans la plupart des cas en considération, ni dans l'analyse ni dans la proposition.

**La représentation graphique** utilisée ne distingue pas dans la comparaison avant après les parties conservées de l'état avant dans l'état après . Le choix et le nombre des couleurs symboliques doit être précisé et réduit.

**L'usage de diverses échelles** figurant dans le règlement devraient permettre de rendre compte à 1/10000 de la trame verte et bleue et au 1/1000 d'apprécier les formes urbaines. Les échelles sont mal utilisées .Le passage d'une échelle à une autre ne fait de lien.

**Dire en quoi il y a qualités** architecturales , sociales et environnementale pour valoriser le projet. ? Si formellement les critères sont présents sur les esquisses , la manière dont les qualités sont présentées montre une méconnaissance des travaux du SRA( Référentiel et fiches des Prix nationaux et fiches des boursiers)

**En conclusion**, Il y a ce qui revient au SRA et ce qui revient aux professeurs directeurs des études des étudiants en 1ère ou 2<sup>ème</sup> année de Master des établissements

**Pour le SRA :**

- 1/ Revoir le **règlement** et établir un **dossier sur le contenu du thème**(éviter les hors sujets).
- 2/ Préparer des **conférences** (voir membres du CA, avec les professeurs des établissements

**Pour les établissements** en lien avec le ministère :

- 1/Disposer d'une **lettre de recommandation du ministère** auprès des établissements
- 2/ Convaincre les professeurs pour constituer un **noyau pédagogique** sur le choix des thèmes et de l'enseignement sur l'art urbain.

.....